

ETE 2023

VILLE - DEPARTEMENT

VERTICAL PYRENNES

ACCROS

12/14 ANS

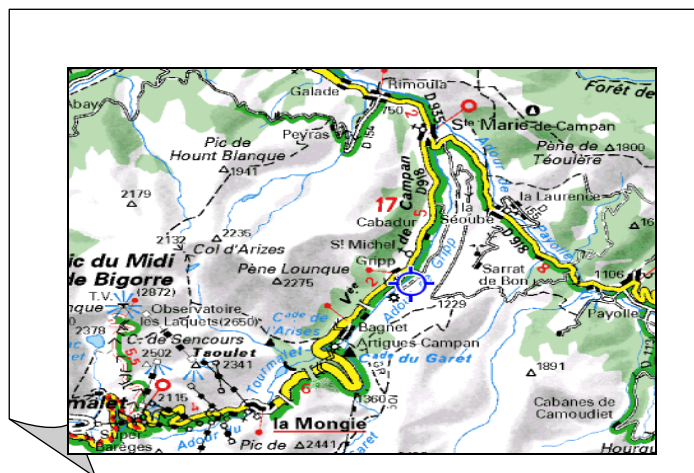
REF : 047 004 003

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours

Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



CENTRE D'ARTIGUES

Vacances Pour Tous 47

65710 CAMPAN

Tél : 05 62 91 91 64

Courriel : artigues@laligue47.org

Page Facebook : centre de séjours permanent artigues

Site web : www.artigues-vacances.fr

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Par la route : Tarbes ou Lourdes puis direction Bagnères de Bigorre. Le centre se trouve à environ 15 kms de Bagnères en direction du Tourmalet.

Par le train : Gare de Tarbes puis navette SNCF jusqu'à Artigues.

Par avion : Aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes.

Vous êtes attendu le premier jour pour le dîner, entre 16 et 18 heures.

Départ le dernier jour après le déjeuner à partir de 19h30

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme, vous recevrez une convocation vous donnant l'heure de rendez-vous environ 15 jours avant le départ.

Départ : Paris, Beauvais, Tours, Niort, Bordeaux, Poitiers, Marseille, Avignon, Montpellier, Carcassonne, Toulouse, Auch, Agen, Mont de Marsan, Saint Paul les Dax, Périgueux et Bergerac. Arrivée sur le centre prévue vers 20h30.

1^{er} et dernier repas servis

1^o repas servi : dîner

dernier repas servi : le dîner du dernier jour

SITE

► Situation géographique

Artigues, petit village de la vallée de Campan, se situe au pied du Pic du Midi de Bigorre sur la route du célèbre col du Tourmalet. A 20kms de la sous-préfecture Bagnères de Bigorre et 6kms de la station de ski La Mongie

► Cadre de vie (types d'hébergements/effectifs)

Hébergement en dur, chambres de 4 à 8 lits, avec lavabo et douche, sanitaire à l'étage. Salles de jeux, espaces bibliothèque, babyfoot, Ping-Pong etc... Salle à manger panoramique
Capacité d'accueil du centre 120 participants

Effectif du séjour : 15 jeunes, 30 avec la tranche d'âge 12/14 ans

ACTIVITES

LE THEME : Découverte de toutes les « facettes » de l'escalade dans les Pyrénées.

Escalade : une séance d'initiation d'une demi-journée sur mur d'apprentissage dans la nouvelle salle aménagée de Bagnères de Bigorre ou en extérieur (selon météo) sur le mur école des falaises de Trassouet (100m).

Le lendemain, une montée dans la **Via Ferrata** d'Artigues le long de la cascade du Garet permettra aux jeunes d'exploiter les acquis de la veille et de découvrir les gorges des Vertiges de l'Adour.

Escalabre : dans la vallée du Chiroulet où l'AYA proposera différents parcours pour chaque niveau dans un cadre naturel d'une vallée préservée.

Canyoning : une demi-journée dans un canyon de Baudéan avec rappel et toboggan naturel **Spéléologie** : une demi-journée de spéléologie dans les baronnies pour découvrir le monde minéral sous-terrain avec des rappels qui vous donneront l'impression d'être au centre de la Terre.

Randonnées pédestres : découvrir la vallée du Lac d'Arizes ou le Piton de la Libère et offrir à nos jeunes randonneurs un cadre exceptionnel et unique où vivent certains des plus beaux rapaces (vautours) de la région.

Base de loisirs aquatiques de Lau Folie : une journée détente sur une base aquatique de la vallée d'Argelès où les jeunes pourront allier les plaisirs de la glisse sur toboggans et le farniente sur les bords des piscines.

Journée vtc : depuis le centre d'Artigues, les jeunes traverseront la forêt pour rejoindre, par des chemins forestiers et une route montagneuse, le lac de Payolle où ils passeront la nuit sous tentes (en fonction des conditions climatiques)

Les séances d'escalade, de canyon et de spéléologie sont encadrées par des moniteurs brevetés d'Etat.

Les autres activités prévues : ping-pong, baby-foot, veillées, deux bivouacs en fonction de la météo pour apprécier la nuit à la belle étoile autour d'un feu de bois et d'un repas trappeur, matinée « relax » avec brunch...

► **Documents requis : certificat d'aptitude à la pratique des activités du séjour et test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques obligatoires**

ORGANISATION DU SEJOUR

Le centre de vacances d'Artigues bénéficie de l'avis favorable de fonctionnement délivré par la commission de sécurité et d'accessibilité de la ville de Bagnères de Bigorre et de l'agrément des services sanitaires requis.

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles, toute vie de groupe est impossible.

Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant et du jeune, l'équipe du centre d'Artigues, mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, besoins et aspirations de chaque participant et pour respecter le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres.....

► **Démarche éco-citoyenne et développement durable** : Le centre de vacances d'Artigues est implanté au cœur d'un milieu naturel protégé (proximité du parc national, zone pastorale). S'inscrire dans une démarche écologique relève donc de l'évidence depuis plusieurs années. Pédagogiquement, nous privilégions toujours les activités au départ du centre afin de limiter les déplacements. Les activités à l'extérieur sont nombreuses et variées : randonnées, land-art, bivouac, grands jeux en forêt, etc. Ainsi, en montrant aux jeunes accueillis toutes les richesses de la nature, ils prennent conscience de la nécessité de la respecter. Dans l'ensemble des locaux, le tri sélectif est mis en place (en cuisine, au bureau, dans les salles d'activité). Les éclairages cassés sont remplacés par des équipements basse consommation. Nous portons nos déchets dans les déchetteries de la vallée où ils sont revalorisés. En cuisine, nous faisons des petits gestes qui comptent : les goûters sont sans emballage individuel et les portions d'échantillon témoins sont mises dans des boîtes hermétiques réutilisables pour proscrire les barquettes en plastique jetables. Nous avons aussi repensé les pique-niques en supprimant les sacs plastiques individuels. Désormais, chaque enfant prend directement dans son sac à dos ce qu'il va manger : sandwich, pain, fromage, pâté, chips, fruits... Cela évite un emballage et limite le gaspillage alimentaire car chacun ne prend que ce qui lui fait envie. Enfin, nous fournissons des gourdes aux équipes d'animation et aux enfants qui en ont besoin pour limiter la consommation de bouteilles en plastique.

► **L'équipe d'encadrement** : une équipe d'animation (1 pour 8 jeunes) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, brevet de surveillant de baignade, attestation de formation aux premiers secours) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous.

Les intervenants extérieurs que nous sollicitons pour l'encadrement de certaines activités sont des professionnels, avec qui nous conventionnons. Ils sont titulaires d'un brevet d'Etat et sont agréés par la DDCSPP.

► **L'alimentation** : la création, la composition des menus et la confection des repas sont confiées à des professionnels. Nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Nous veillons également à ce qu'elle soit adaptée aux activités prévues lors du séjour. Notre

projet éducatif reposant sur le principe de laïcité, nous effectuons le remplacement ou la compensation de certains aliments par d'autres au cours des repas. Par contre, nous sommes dans l'impossibilité de prendre en compte certaines demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités et avoir des répercussions sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan. En cas d'allergies alimentaires, il est indispensable de nous transmettre dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin de faciliter l'accueil, sans risque pour la santé de l'enfant ou du jeune et nous permettre d'évaluer notre capacité à prendre en compte la ou les interdictions alimentaires.

► Linge : nous effectuons le lavage du linge personnel des enfants et des jeunes, au minima une fois par semaine, pour tous les séjours ayant une durée minimale de 8 jours. De manière générale et en fonction des conditions météorologiques, nous nous efforçons de limiter le volume de linge sale au retour de l'enfant. Dans tous les cas, ce linge sera isolé dans une poche dans la valise.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Si vous désirez obtenir votre enfant directement vous pouvez téléphoner sur le portable dédié à cet effet au 07 69 09 84 91 de 17h à 19h

Vous pouvez suivre le déroulement du séjour sur notre page Facebook: centre permanent de séjours Artigues et sur le site web : [www. artigues-vacances.fr](http://www.artigues-vacances.fr)

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour / trousseau spécifique : Nous conseillons vivement des vêtements et linge simples et robustes, en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités. Il est de plus recommandé de marquer le linge et les vêtements, ainsi que les objets personnels. Une fiche trousseau type vous sera remise lors de l'inscription. Donnée à titre indicatif, elle vous permettra de faire un inventaire avec votre enfant des affaires qu'il emporte. Pour les séjours des enfants âgés de 6 à 11 ans, un inventaire d'arrivée et de retour sera systématiquement effectué par un animateur avec l'enfant.

► Argent de poche : Nous vous conseillons de ne pas en donner trop dans la mesure où est compris dans le prix du séjour. Sur place, deux solutions : l'enfant ou le jeune conserve son propre argent à « ses risques et périls », Il le remet à la direction qui lui en délèguera la gestion par un système de « banque ». Dans ce cas, merci de bien vouloir le glisser dans une enveloppe au nom du participant, à remettre aux animateurs le jour du départ en séjour.

► Santé : un dossier sanitaire de liaison vous sera remis lors de l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement, il comporte des informations essentielles concernant le bon déroulement du séjour. Veillez également à nous fournir tous les documents utiles (attestations à jour de carte vitale ou CMU, carte vitale pour les jeunes de plus de 16 ans). Sur place, une assistante sanitaire, assurera le suivi médical de votre enfant. Veillez, en cas de traitement, à nous remettre impérativement une ordonnance afin de nous permettre d'administrer ce dernier. Si votre enfant est malade durant le séjour, vous serez informés et il sera naturellement conduit chez un médecin. Les honoraires de ce dernier, de même que les éventuels frais de pharmacie vous seront réclamés. Attention, pour les enfants et les jeunes bénéficiaires de la CMU, certains praticiens la refuse et nous contraignent à faire l'avance des frais et donc vous en réclamer le remboursement par la suite.

► Utilisation du téléphone mobile : bien que parfaitement autorisée, nous conseillons vivement aux enfants et aux jeunes de ne pas emporter leur téléphone mobile. En effet, il est déconseillé, voire interdit

au cours de certaines activités et un usage abusif peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour. Enfin, pour les plus jeunes, nous avons pu constater qu'il était parfois utilisé maladroitement pour appeler leurs parents et les inquiéter inutilement.

► **Objets de valeur** : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, tablettes, consoles, CD, vêtements de marque, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre Association. Les lunettes de vue demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

► **Cigarette et e-cigarette** : Nous rappelons qu'il est formellement interdit pour les jeunes de moins de 16 ans de fumer pendant le séjour (décret 2006-1386), dans et hors de l'enceinte du centre de vacances. Pour les jeunes de 16 ans et plus, une tolérance pourra être accordée en dehors du centre de vacances et selon les modalités définies par l'équipe du séjour.

ASSURANCE

Nous souscrivons pour votre enfant, une assurance durant le séjour (y compris durant le transport si nous l'organisons), auprès de notre compagnie d'assurance APAC/MAIF. Il sera ainsi couvert en Responsabilité civile (dommages corporels causés aux tiers), en Défense et Recours, en Individuel accident corporel, en assistance rapatriement sanitaire (sous réserve que soit fait appel à notre service d'assistance et avec son accord).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

➤ Information importante :

A compter du 01/07/23, le short de bain est interdit à la base de loisirs nautiques où se rendent les enfants et les jeunes.

Le port du maillot de bain est obligatoire

Documents à remettre le jour du départ : le dossier sanitaire de liaison et les documents utiles y afférant (attestations à jour carte vitale ou CMU, carte vitale pour les plus de 16 ans), ordonnance en cas de traitement, les documents requis pour la pratique de certaines activités, les documents requis en cas de sortie du territoire, l'autorisation du droit à l'image. Nous attirons votre attention sur le caractère **impératif** des documents à fournir et le fait de nous remettre un dossier à jour et complet. Nos autorités administratives de tutelles (SDJES) nous rappellent régulièrement qu'il est de notre devoir de ne pas garder un enfant ou un jeune sur nos séjours dans le cas où ces obligations ne sont pas satisfaites.

PLAN D'ACCES DETAILLE

ACCES AU CENTRE :

Par la route : Tarbes ou Lourdes puis direction Bagnères de Bigorre, Campan, st Marie de Campan direction la station de ski « la Mongie –le Tourmalet ». Le centre se trouve à environ 8 kms de st Marie de Campan

Par le train : Gare de Tarbes puis navette SNCF jusqu'à Bagnères de Bigorre.

Par avion : Aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes.

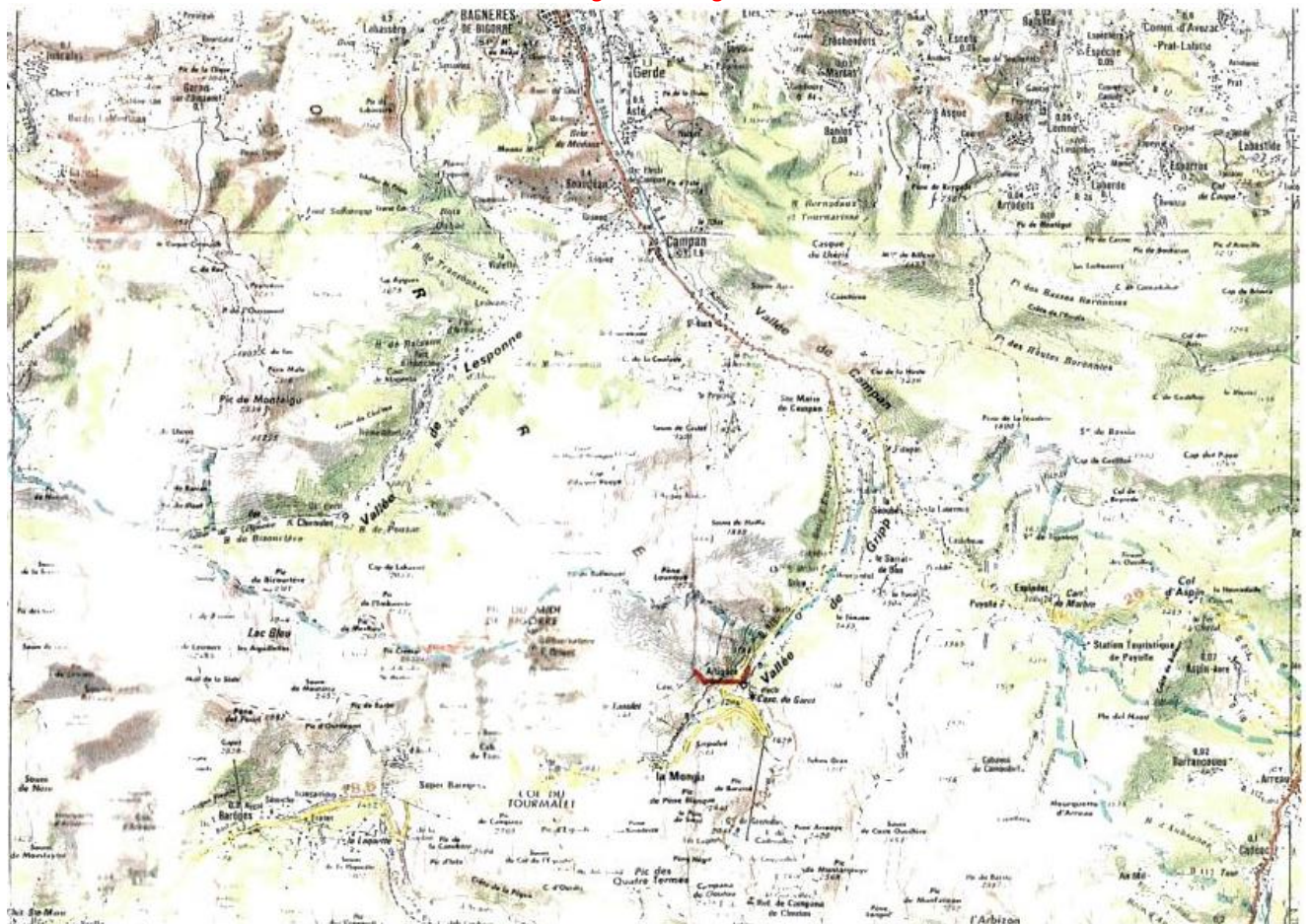
ACCES AU CENTRE :

Par la route : Tarbes ou Lourdes puis direction Bagnères de Bigorre, Campan, st Marie de Campan direction la station de ski « la Mongie –le Tourmalet ». Le centre se trouve à environ 8 kms de st Marie de Campan

Par le train : Gare de Tarbes puis navette SNCF jusqu'à Bagnères de Bigorre.

Par avion : Aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes.

Direction Bagnères de Bigorre





Certificat médical d'aptitude
(à joindre obligatoirement au dossier individuel du jeune)

NOM ET ADRESSE DU PRATICIEN

Certifie avoir examiné ce jour
le (la) jeune **NOM** et **PRENOM**

inscrit au centre de vacances de :

et l'avoir reconnu(e) apte à pratiquer les activités physiques
et sportives qui seront proposées dans le cadre du centre.

**Pour l'activité de plongée sous-marine fournir un certificat médical de non contre-indication à cette
pratique.**

Date : _____

Signature du Praticien :



PASS Nautique

Attestation d'aptitude
préalable à la pratique d'activités nautiques et
aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e)
Titulaire du diplôme

N°
Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :
Né(e) le :/...../.....

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article de l'arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test « d'aisance aquatique » NOR : SPOV2203320A:

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées

avec brassières ☐

sans brassière de sécurité ☐

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322- 70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Fait le : à

Signature : Cachet :

ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET

AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Le test doit être effectué en piscine par un Maître Nageur

Nom et Prénom du mineur :

Date du test :

Aptitudes vérifiées et acquises :

1. En référence à l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'arrêté du 25 avril 2012.

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau ☐
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ☐
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ☐
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres ☐
- Franchir une ligne d'eau ☐
Ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

2. En référence au code du sport

Pour la pratique des activités de canoë Kayak, nage en eau vive, voile organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- Nager 25 mètres ☐
 - Pour la pratique de canoë, du Kayak et de la nage en eau vive
 - Pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Nager 50 mètres ☐
Pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

Personne ayant fait passer le test :

Nom et Prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

FICHE DU TROUSSEAU ETE

Centre de vacances

Participant : NOM.....

Prénom.....

Séjour : date et lieu

CETTE FICHE, MISE DANS LA VALISE, PERMET DE DRESSER L'INVENTAIRE A L'ARRIVEE ET AU DEPART DU JEUNE.

Merci de comptabiliser également les vêtements portés par l'enfant ou le jeune le jour de départ.

L'énumération ci-dessous n'est qu'une indication que nous donnons aux familles. Le trousseau doit évidemment être constitué en fonction de l'âge de l'enfant, du lieu d'implantation du centre de vacances et des activités qui y seront pratiquées.

LISTE	NOMBRE			
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART	OBSERVATION
1 ● VETEMENTS				
3 jeans ou pantalons				
5 chemisettes ou chemisiers ou polos				
2 gilets ou sweats				
1 paire de sandales ou nu pieds (en bon état mais pas neuves)				
1 paire de bottes caoutchouc				
1 paire de chausson ou pantoufle				
2 chapeaux de soleil ou casquette				
5 shorts ou bermudas ou caleçons				
8 slips ou culottes				
8 tee-shirts				
2 maillots de bain				
2 joggings ou survêtements				
2 pyjamas ou chemises de nuit				
8 paires de chaussettes ou socquettes				
1 imperméable ou K-way (absolument indispensable)				
1 bonnet de bain (exigé en piscine)				
2 pull-over chaud				
2 jupes ou robes				
1 blouson ou anorak léger				
1 paire de vieux basket				

LISTE	NOMBRE		
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART
2 ● POUR LA TOILETTE, L'HYGIENE, LA PROPRETE			
3 serviettes de toilette			
3 gants de toilette			
2 serviettes de bain			
1 serviette de plage			
Savon, dentifrice, gel douche, shampoing			
Brosse à dents, peigne			
Crème solaire protectrice écran total (Coeff.7)			
Mouchoirs (pochette) 6.			
SI L'ENFANT EST INCONTINENT, augmenter son trousseau en conséquence et signaler ce fait au directeur par lettre jointe au dossier.			
SI LA JEUNE FILLE EST REGLEE, prévoir des serviettes périodiques.			
3 ● COURRIER			
Papier à lettres			
Enveloppes timbrées portant l'adresse des parents, grands-parents...			

ACTIVITES PARTICULIERES :

- **Activité voile** : il est indispensable de prévoir 1 ou 2 pulls supplémentaires, 1 bermuda ou un vieux jean. 1 paire de chaussures pour l'activité (soit 1 vieille paire de tennis, soit 1 vieille paire de bottes non doublées, soit 1 paire de sandalettes plastiques), anorak ou ciré.
- **Activité équestre** : le jeune peut emporter son propre matériel : sinon il est conseillé de se munir d'une paire de bottes plastiques ou autre et d'un jean usagé (les bombes étant fournies).
- **Activité camping (bivouac)**, apporter 1 sac à dos (15 litres), 1 duvet, une gourde.
- **Activité cirque et danse** apporter 1 paire de chaussons rythmiques et 1 jogging.
- **Activité foot** : crampons + protège tibia + vêtements de sport courts et longs en conséquence
- **Activité : moto** : prévoir 1 paire de gants , sweat-shirt manches longues, jeans, chaussures montantes
- **Activité montagne** : prévoir vêtements chauds, en supplément.(pull, chaussettes, blouson chaud)

REMARQUES :

- **Les draps et les couvertures** sont fournis dans le centre.
- **Le blanchissage du linge** est prévu 1 fois par période de 7 jours.
- **Le trousseau doit être marqué** au nom de l'enfant (marques portant le nom tissé en entier et cousues).
- **La fiche trousseau** est une fiche d'inventaire indicative et conseillée et non une liste de vêtements obligatoires.

Inventaire arrivée fait le : par

Inventaire départ fait le : par

(*) Colonne à compléter par les parents